



**ARRETE N° DDETSPP-CAFI-04.08/02
Modifiant l'arrêté 2012068-002 du 5 novembre 2018**

**PORTANT AGREMENT DE MONSIEUR JEAN-MARC PONS
POUR EXERCER A TITRE INDIVIDUEL
LES FONCTIONS DE MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS**

- Vu les articles L.471-2 et L.474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- Vu le décret n°2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2, L.471-3 et L.471-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2011-936 du 01 août 2011 relatif à la rémunération des mandataires judiciaires et à diverses mesures de simplification en matière de protection juridique des majeurs, notamment son article 10 ;
- Vu l'arrêté DDCSPP - PIPPV – 18-11/13 du 9 novembre 2018, fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales.
- Vu la demande de Monsieur Jean-Marc PONS, relative à une demande d'agrément pour exercer les fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 23 janvier 2012 ;
- Vu l'avis conforme de Monsieur le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Chartres en date du 2 mars 2012 relative à la demande d'agrément de Monsieur Jean-Marc PONS ;
- Vu le décret du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des DRETS, DDETS et DDETS-PP ;
- Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Monsieur Vincent LEPREVOST, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1er avril 2021 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 40-2021 du 26 mars 2021 portant création et organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
- Vu la demande de Monsieur PONS ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

Conformément à l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles, Monsieur Jean-Marc PONS, né le 26 mars 1951 à ALGER (ALGERIE), domicilié 1 rue Milos – 34300 AGDE est agréé pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde pour le Département d'Eure-et-Loir.

Le numéro de SIRET est modifié comme suit : 410 956 247 000 44.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- à l'intéressé ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Dreux,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Dreux.

Article 4 :

Le présent avenant sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Article 5 :

Le Préfet d'Eure-et-Loir et le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

19 AVR. 2022

Chartres, le

Le Directeur Départemental
de L'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations



Vincent LEPREVOST